

GUIDE PÉDAGOGIQUE DE L'ACTIONNAIRE

Les 6 fiches pédagogiques de
l'actionnaire ENGIE

2025

1 Connaître ENGIE



2 Choisir un support d'investissement

3 Choisir son mode de détention

4 Percevoir le dividende et la prime de fidélité

5 Acheter, vendre ou transmettre des actions

6 Participer à l'Assemblée Générale

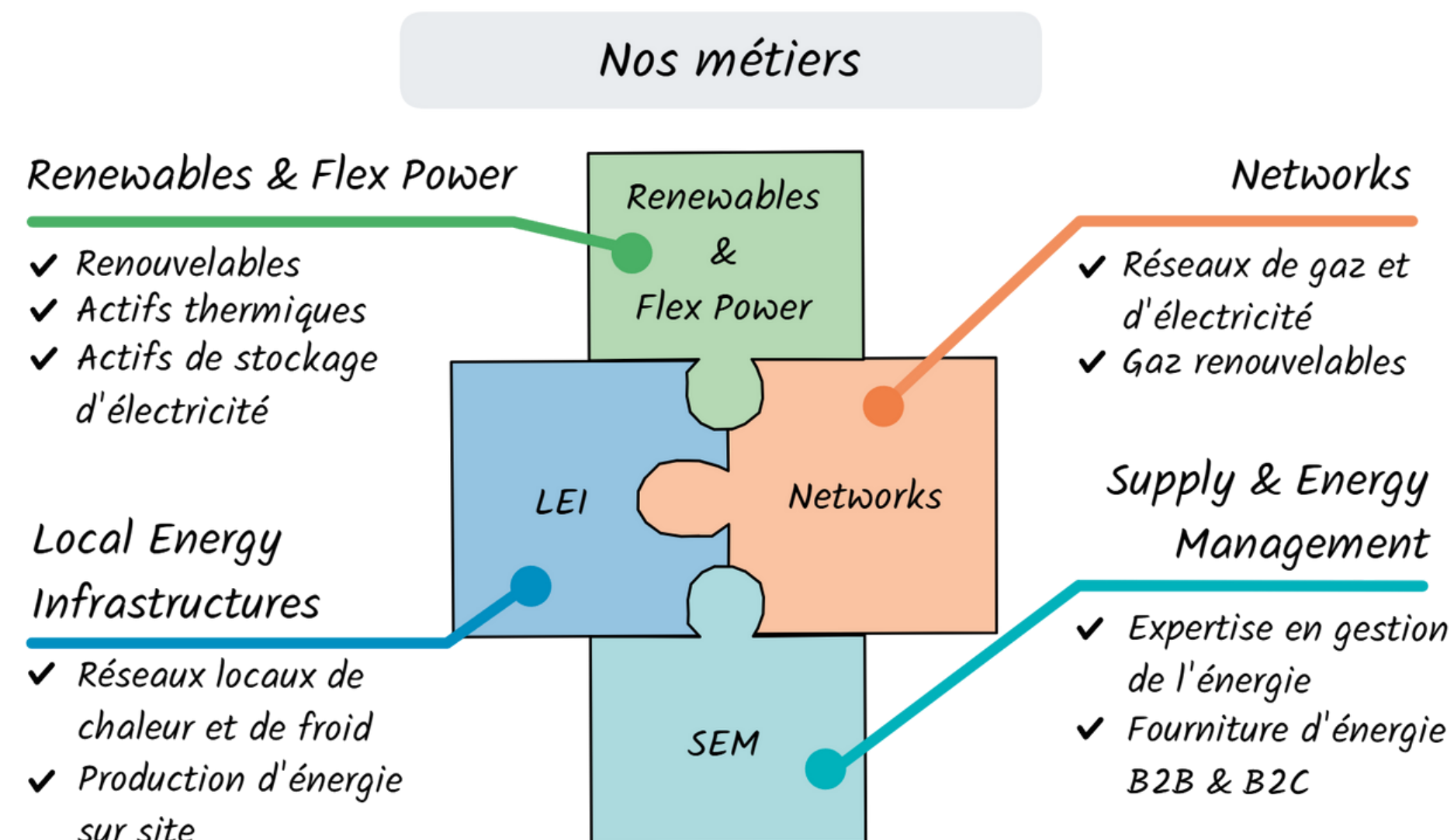
7 Bénéficier d'un Service Relations
Actionnaires dédié



**CONCILIER
PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE ET
IMPACT POSITIF**

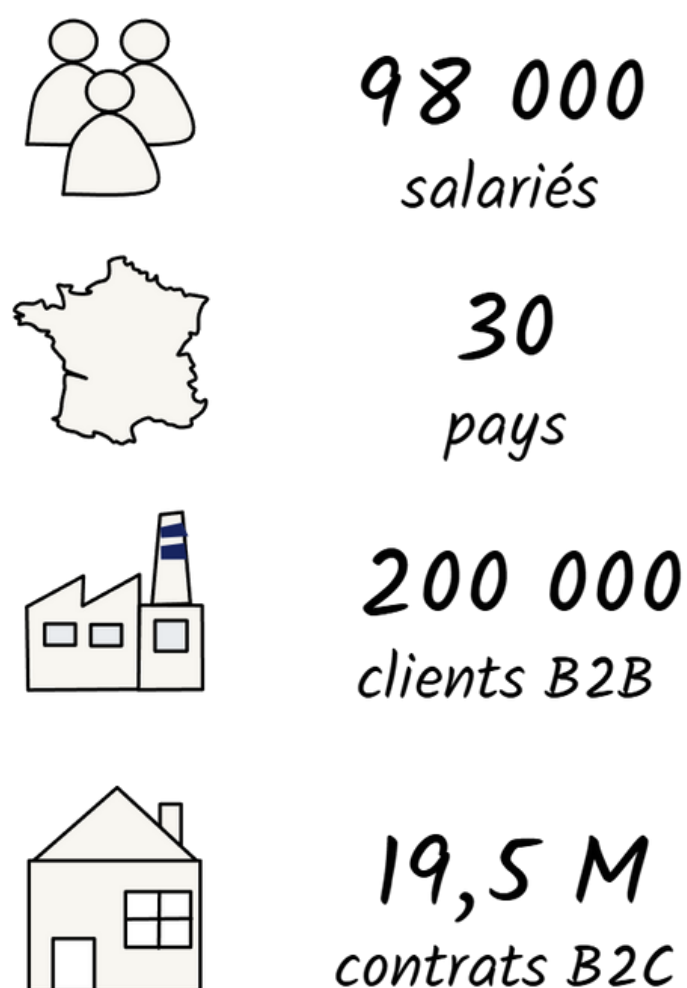


Une position unique grâce à notre modèle intégré

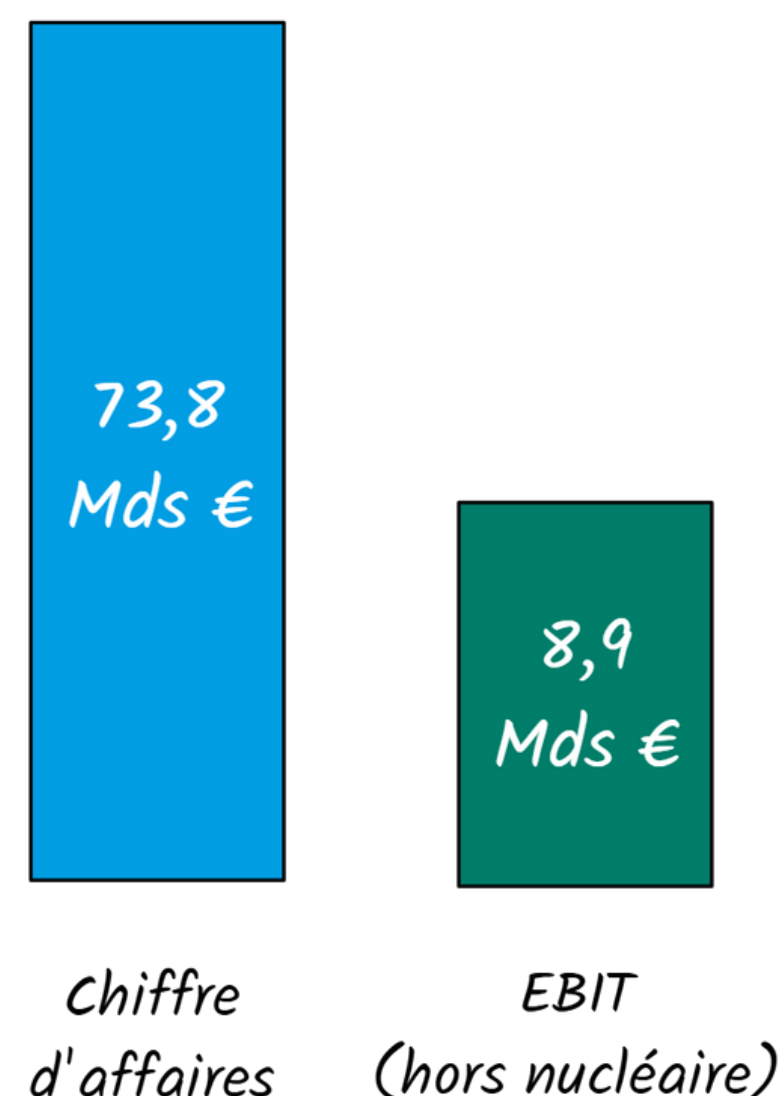


ENGIE en chiffres*

*Données 2024



Résultats financiers 2024



5,5 Mds € de résultat net récurrent part du Groupe

10 Mds € d'investissements de croissance

3,1x ratio dette nette économique / EBITDA

1,48€ de dividende 2024 par action

Quelques raisons d'investir



Leader dans les renouvelables et infrastructures



Potentiel de croissance avec l'accélération de la transition énergétique



Résultats 2024 : une nouvelle année de forte performance opérationnelle et financière



Politique de dividende attractive



Dividende majoré +10% après 2 ans au nominatif



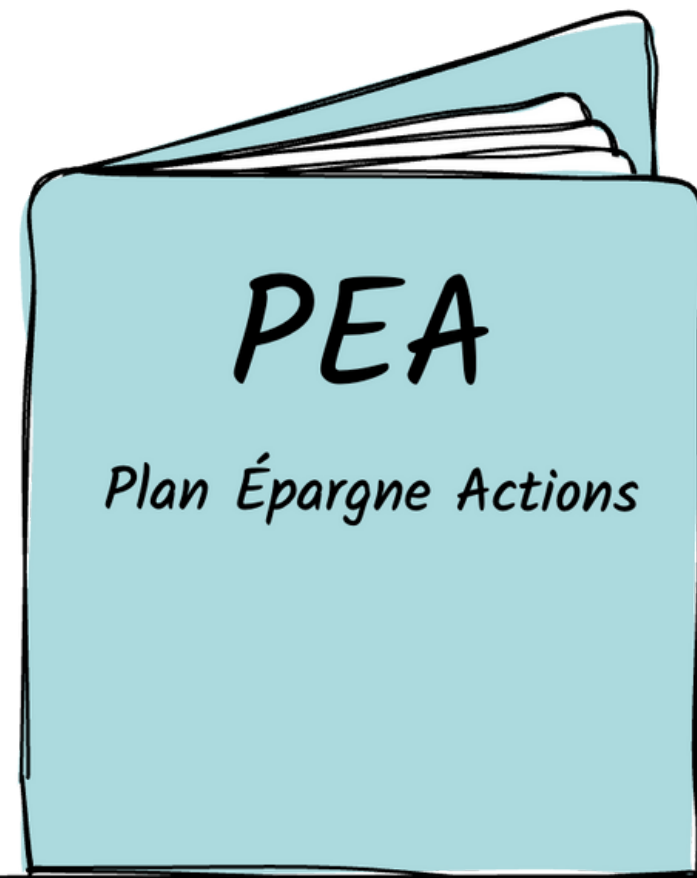
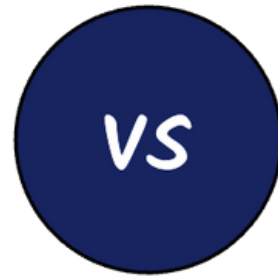
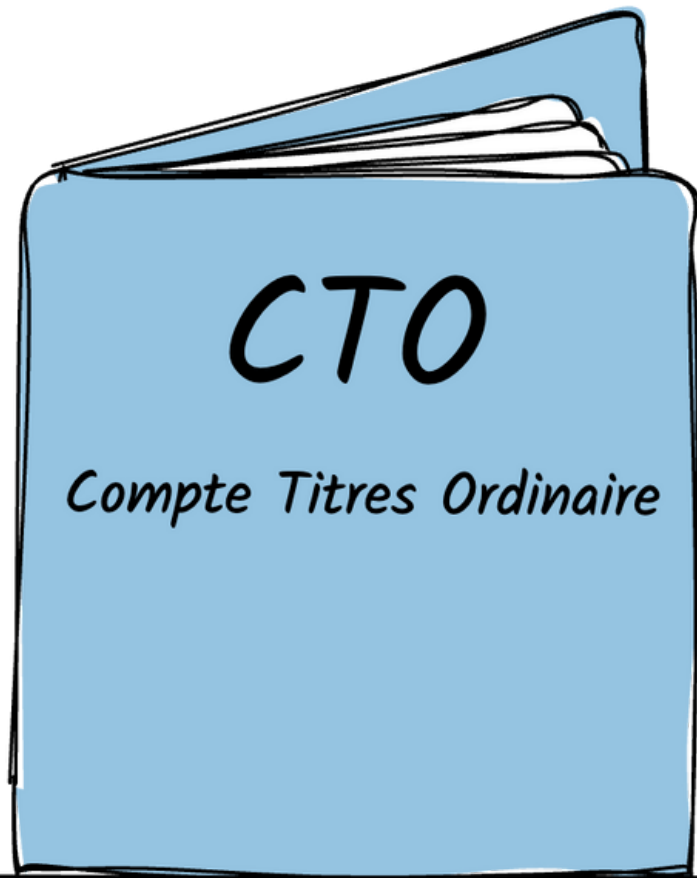
Service Relations Actionnaires dédié et Club d'actionnaires actif

Concilier performance économique et impact positif

La raison d'être d'ENGIE, c'est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, par des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement.

Cette raison d'être rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète.

Notre ambition, une trajectoire vers le Net Zéro Carbone en 2045.



- ✓ Être majeur (ou autorisation parentale pour un mineur)
- ✓ Avoir la nationalité française ou être un résident fiscal français

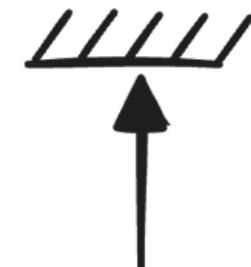
Conditions à l'ouverture

- ✓ Être majeur et résident fiscal français lors de l'ouverture du plan
- ✓ Maximum 1 par personne

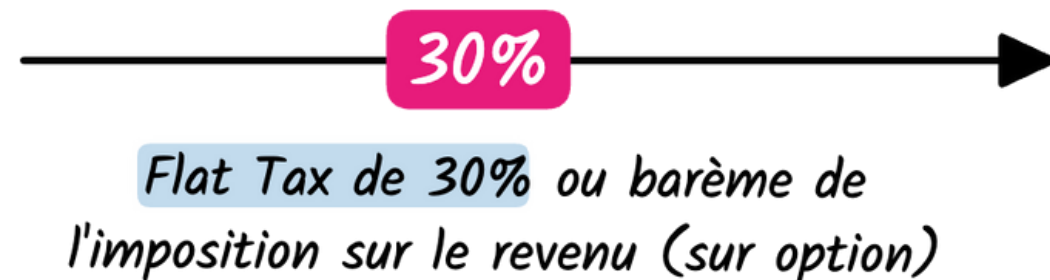


Aucune limite

Plafond de versement

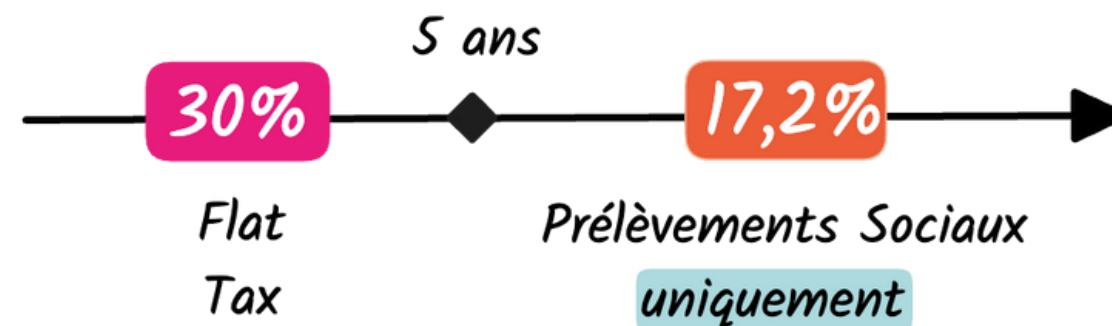


150 000 € maximum



Flat Tax de 30% ou barème de l'imposition sur le revenu (sur option)

Fiscalité sur les plus-values

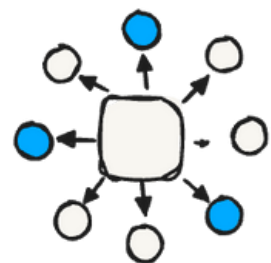


Flat Tax 5 ans 17,2% Prélèvements Sociaux uniquement

Imposés chaque année de versement à la Flat Tax (30%) ou barème de l'imposition sur le revenu (sur option)

Fiscalité sur les dividendes*

Imposés uniquement si les sommes sortent du PEA : 30% si le PEA a moins de 5 ans, 17,2% si il a plus de 5 ans



Tous types d'actifs financiers

Supports éligibles

Actions européennes uniquement



CTO ou PEA, Quel support choisir ?

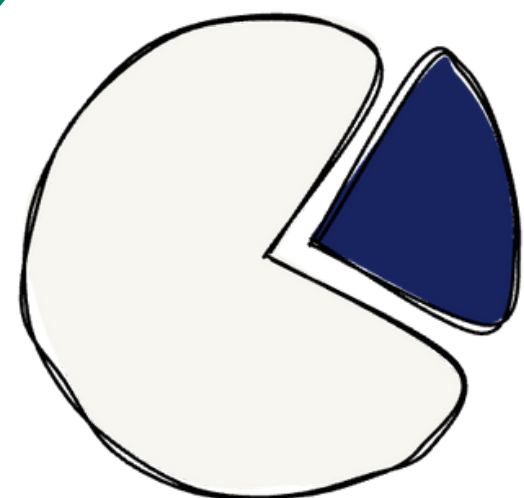


Vous pouvez détenir des actions ENGIE à travers 2 supports d'investissement :

- 🔗 CTO (ou Compte Titres Ordinaire) qui permet de détenir tous types d'actifs financiers
- 🔗 PEA (ou Plan Epargne en Actions) qui permet de détenir des actions européennes uniquement

Les actions ENGIE sont disponibles à la fois en PEA et en CTO.





Vous pouvez détenir vos actions ENGIE de 3 manières différentes

	Nominatif Pur	Nominatif Administré	Au Porteur
	Actions inscrites uniquement sur les comptes de la société	Actions inscrites sur les comptes de la société et sur compte "reflet" tenu par un intermédiaire financier	Actions sur un compte titres tenu par un intermédiaire financier
Interlocuteur	ENGIE + Société Générale Securities Services (SGSS)*	Intermédiaire financier	Intermédiaire financier
Passage des ordres	ENGIE + Société Générale Securities Services (SGSS)*	Intermédiaire financier	Intermédiaire financier
Frais de garde	Aucun	Variables selon intermédiaire	Variables selon intermédiaire
Convocation à l'AG			Sur demande auprès de votre banque
Eligible au PEA			
Prime de fidélité			

*ENGIE a délégué la gestion de ses comptes nominatifs à Société Générale Securities Services

Détenir ses actions au nominatif pur, administré ou au porteur ?

Il existe 3 façons de détenir ses actions ENGIE :

- 🔑 **Nominatif pur** : les actions sont inscrites uniquement sur les comptes d'ENGIE
- 🔑 **Nominatif administré** : les actions sont inscrites sur les comptes d'ENGIE et sur un compte tenu par un établissement financier
- 🔑 **Au porteur** : les actions sont sur un compte-titres tenu par un intermédiaire financier (courtier ou broker)

La prime de fidélité, c'est quoi ?



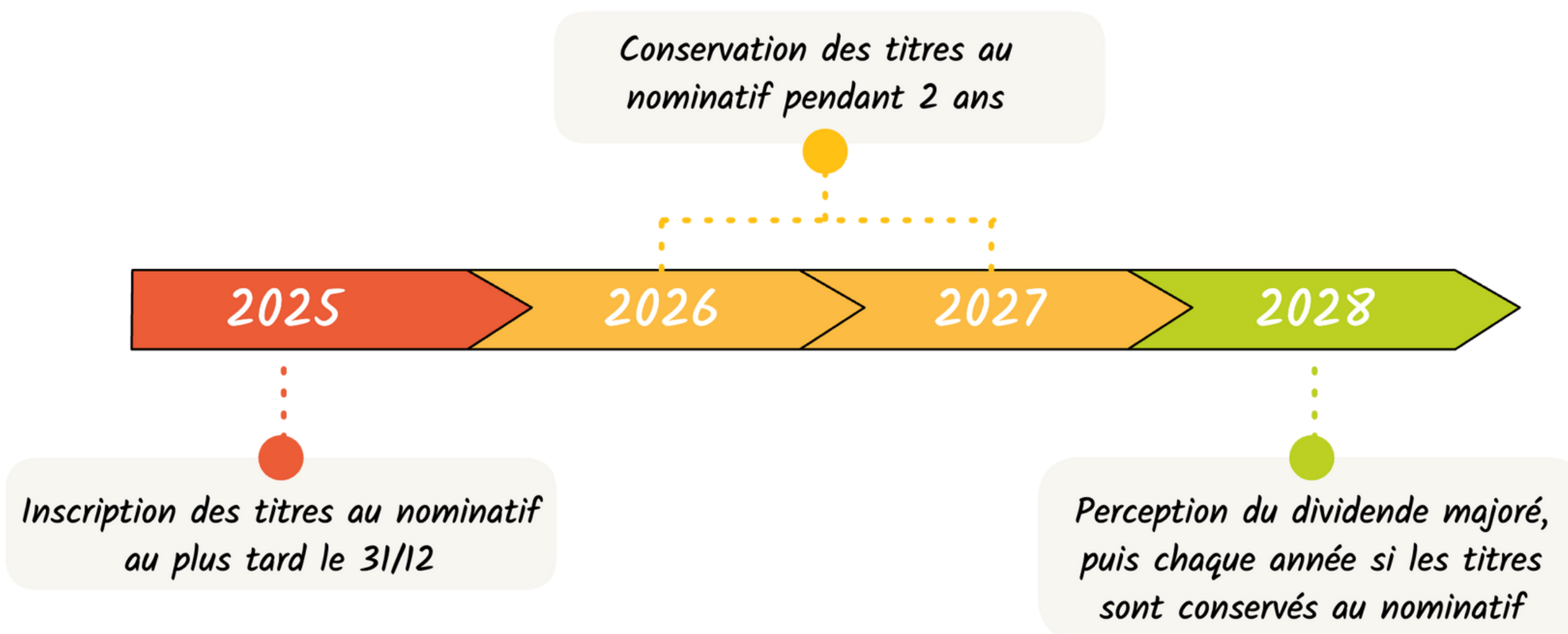
- ✓ Prime pour récompenser les actionnaires les plus fidèles
- ✓ Sous la forme d'un dividende majoré : +10% sur les dividendes de l'exercice
- ✓ Versé par ENGIE aux actionnaires détenant des actions inscrites au nominatif (administré ou pur) depuis au moins deux exercices en continu et jusqu'à la mise en paiement du dividende.



Dividende majoré

Comment en profiter ?

- ✓ Détenir ses actions au nominatif (pur ou administré)
- ✓ Détenir ses actions au minimum 2 ans consécutifs



La politique de dividende d'ENGIE

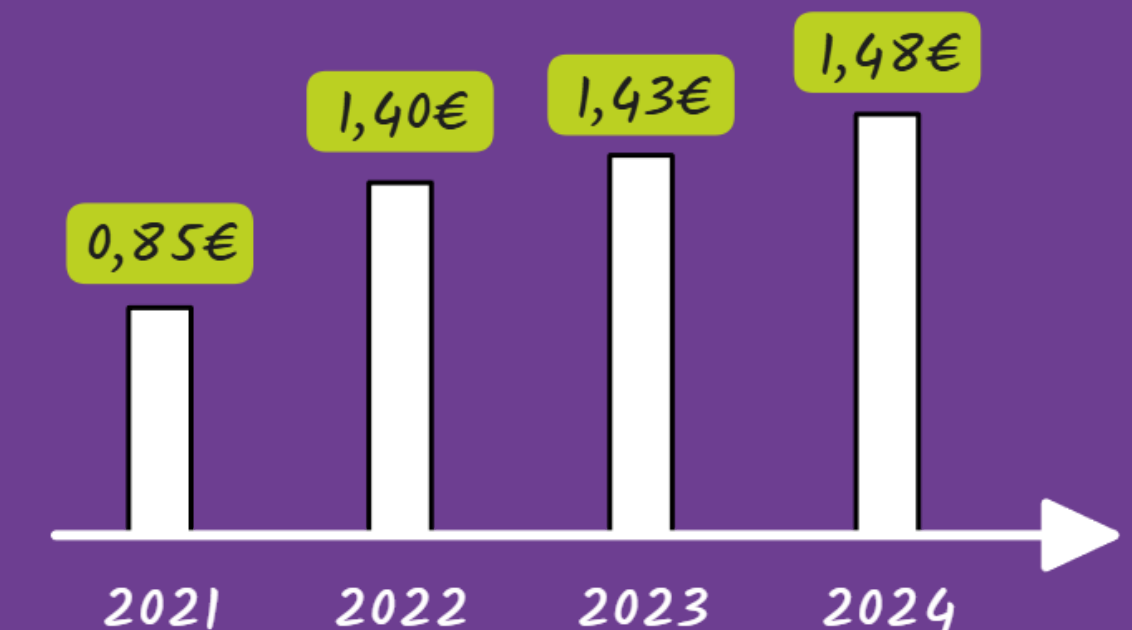


Une politique de dividende dynamique et attractive :

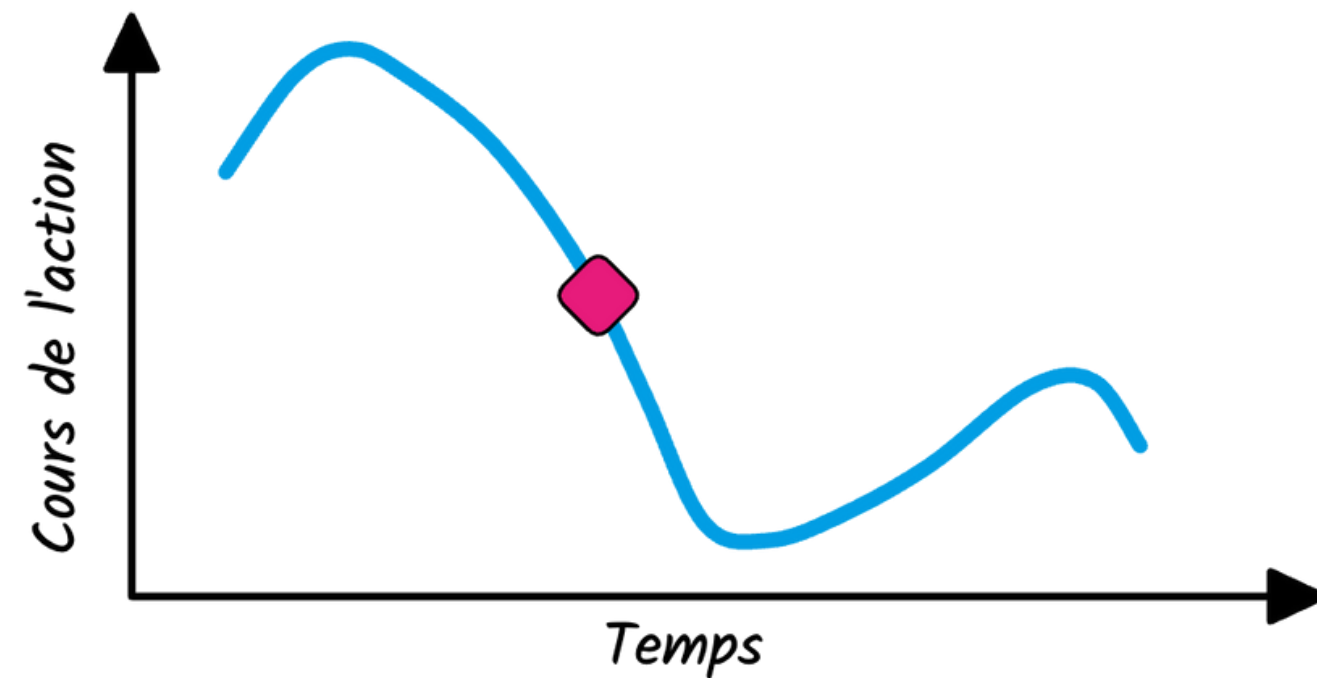
- 🔑 Taux de distribution : 65-75 % du Résultat Net Récurrent part Groupe
- 🔑 Dividende plancher : 1,10 € par action

Bonus pour les actionnaires fidèles : un dividende majoré de 10 %

Historique du dividende depuis 2021 (€ par action)

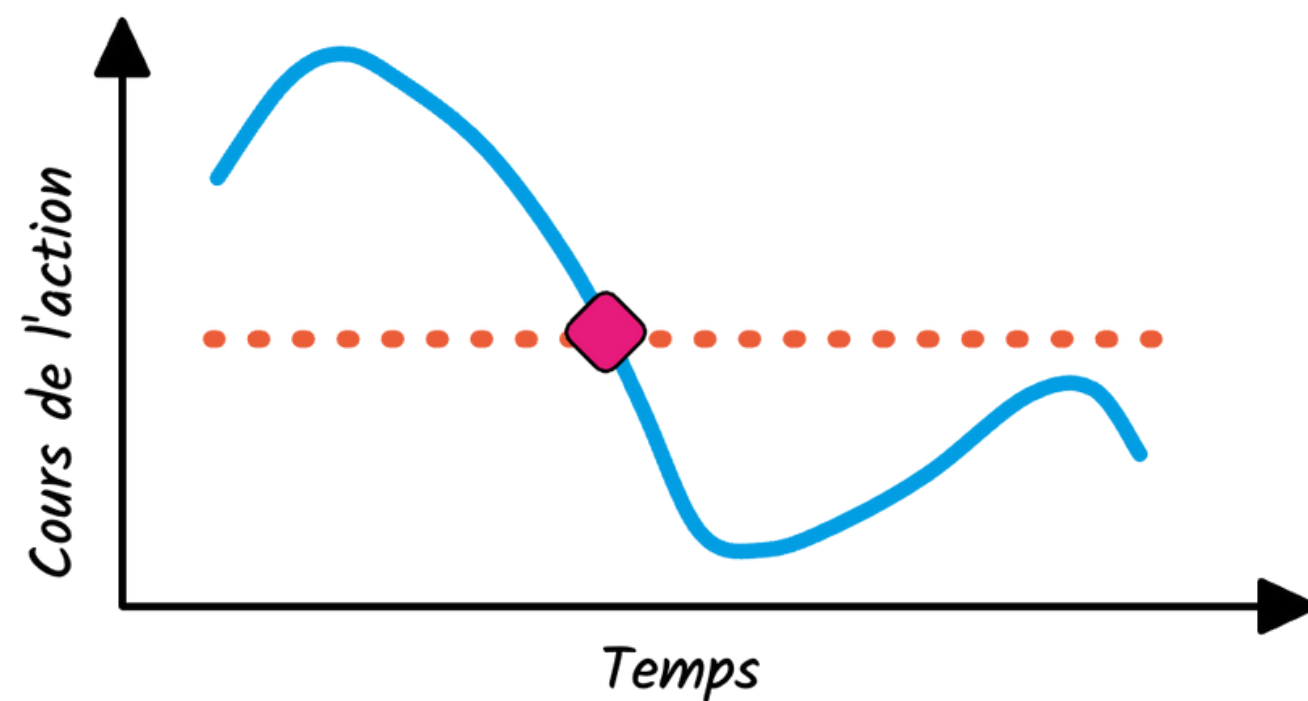


Ordre au marché



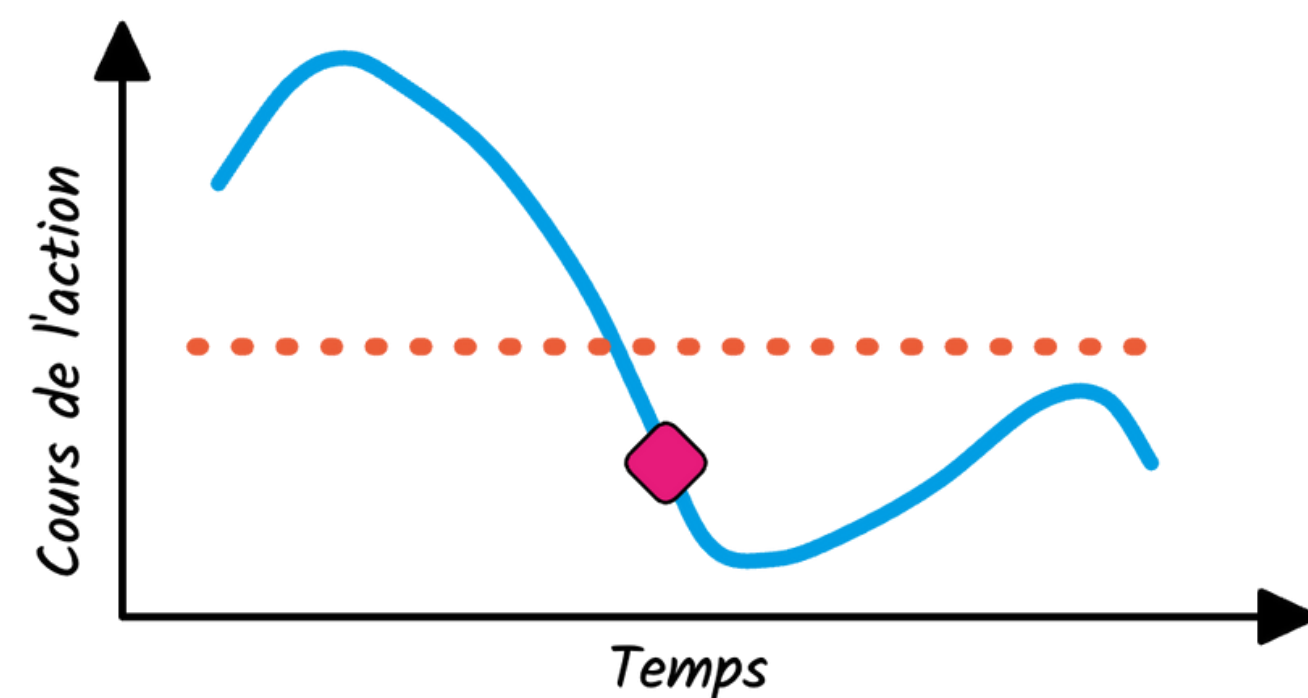
- ✓ L'ordre au marché permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres **sans condition de prix**
- ✓ Il est **exécuté immédiatement** dès qu'il y a un acheteur ou un vendeur
- ✓ Cet ordre est adapté si vous souhaitez **acheter ou vendre vos titres rapidement**

Ordre à cours limité



- ✓ Un ordre à cours limité permet **d'acheter à un prix maximal ou de vendre à un prix minimal**
- ✓ Il est exécuté **à la condition que la limite du prix fixée soit atteinte**
- ✓ Ce type d'ordre **n'est pas prioritaire** mais est le plus sécurisé

Ordre à seuil de déclenchement



- ✓ Un ordre à seuil de déclenchement ne se déclenche que si le prix passe au dessus/dessous du seuil défini
- ✓ Également appelé **ordre « stop »**, il permet de définir un niveau de prix à partir duquel vous déclenchez un achat ou une vente

Les différents types d'ordres d'achat ou de vente



Un ordre de bourse est une instruction donnée à un intermédiaire financier dans l'optique d'acheter ou vendre un actif financier.

Plusieurs informations de base sont nécessaires pour passer un ordre de bourse :

- 🔗 Le libellé du titre (ou le code ISIN)
- 🔗 Le sens : à l'achat ou à la vente.
- 🔗 Le nombre de titres
- 🔗 Le prix auquel vous souhaitez effectuer la transaction (pour certains types d'ordres)

Il existe différents types d'ordre : ordre au marché, ordre à cours limité, ordre à la meilleure limite et ordre à seuil (ou plage) de déclenchement.

Code ISIN action ENGIE : FR0010208488



*Vous pouvez transmettre vos actions
ENGIE avec ces 4 types de donation*

Donation-partage

Partage anticipé de vos titres en faveur de vos enfants seulement

Donation simple

Transmission de vos titres au bénéficiaire de votre choix

Don manuel

Transmission simplifiée de titres à vos proches

Présent d'usage

Cadeau justifié par un événement précis (mariage, anniversaire...)

Caractéristiques

- ✓ **Frais de succession** réduits
- ✓ Mesures fiscales **avantageuses**
- ✓ **Non rapporté** à la succession du donateur
- ✓ **Prix de revient** évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de clôture de la veille

- ✓ Mesures fiscales très **avantageuses** depuis 2012
- ✓ La donation de titres ne rend **pas exigible** l'imposition sur les plus-values*
- ✓ **Rapportable** à la succession du donateur
- ✓ **Prix de revient** évalué au cours de clôture de la veille du jour de donation

* Excepté si les actions sont issues d'un plan d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

- ✓ Mesures fiscales **avantageuses**
- ✓ **Accord écrit** des 2 parties et déclaration au moyen de l'imprimé fiscal 2735 dans le mois qui suit la donation
- ✓ **Rapportable** à la succession du donateur
- ✓ **Prix de revient** évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est sup.

- ✓ Mesures fiscales **avantageuses**
- ✓ **Accord écrit** des 2 parties et déclaration au moyen de l'imprimé fiscal 2735 dans le mois qui suit la donation
- ✓ **Rapportable** à la succession du donateur
- ✓ **Prix de revient** évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est sup.

Maintien de la prime de fidélité



conservée si donation au profit d'un **conjoint** ou d'un **parent** au degré successible



conservée si donation au profit d'un **conjoint** ou d'un **parent** au degré successible



conservée si donation au profit d'un **conjoint** ou d'un **parent** au degré successible

Acte notarié nécessaire



Transmission d'actions



Tous les 15 ans, la donation permet de transmettre une partie de son patrimoine en exonération totale de droits ou de réduire la note fiscale, grâce au mécanisme des abattements.

Le montant de l'abattement dépend notamment du lien de parenté qui unit le donateur au donataire.

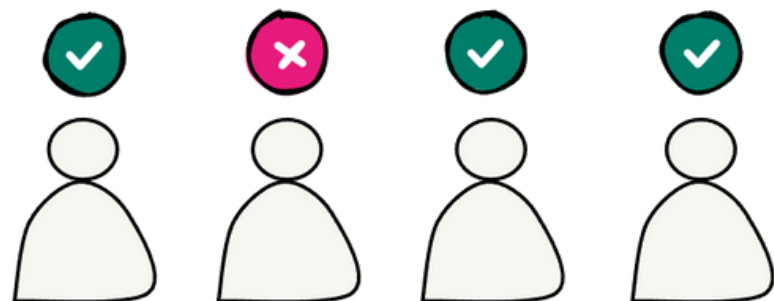
Une fois tous les 15 ans, vous pouvez, en réalisant une donation, bénéficier d'un abattement de :

- 👉 159 325 € au profit d'une personne handicapée
- 👉 100 000 € au profit des ascendants et enfants
- 👉 80 724 € entre époux ou partenaires d'un Pacs
- 👉 31 865 € au profit des petits-enfants
- 👉 15 932 € entre frères et sœurs
- 👉 5 310 € au profit des arrière-petits-enfants.

Qu'est ce que l'Assemblée Générale ?

✓ C'est le **grand rendez-vous annuel** entre ENGIE et ses actionnaires.

✓ **Moment clé** de la vie du Groupe, elle permet de



Approuver les comptes de l'année écoulée

Voter les résolutions proposées par le Conseil d'administration

Élire ou renouveler les administrateurs

S'exprimer sur la stratégie et les engagements du Groupe

Pourquoi c'est important pour ENGIE ?

✓ L'Assemblée Générale illustre la **démocratie actionnariale** :

Chaque actionnaire peut faire entendre sa voix

Renforce la transparence et la confiance

Valorise l'engagement des actionnaires dans la gouvernance

Comment participer ?

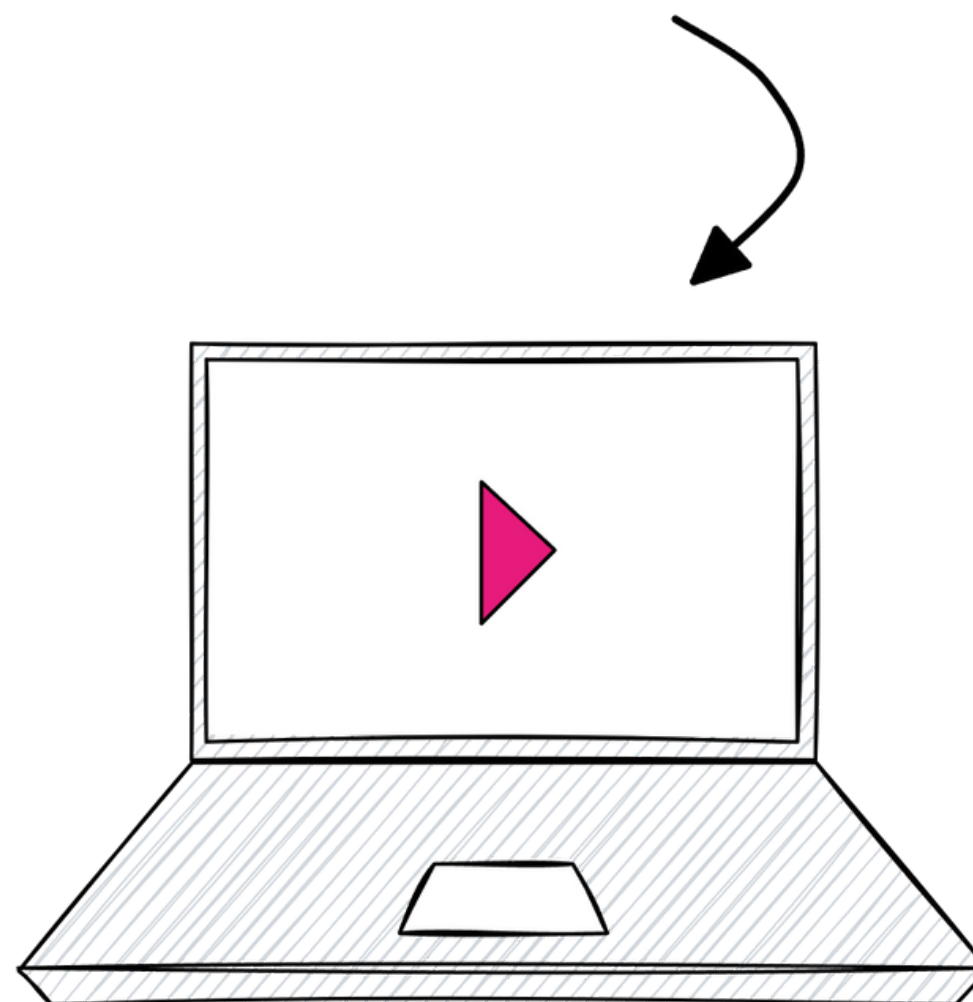
✓ **Trois possibilités** s'offrent à vous :

En présentiel, en demandant une carte d'admission

En votant à distance avant l'Assemblée

En donnant pouvoir au Président ou à un tiers

Toutes les informations (résolutions, convocation, modalités de vote) sont disponibles sur engie.com, où l'événement est également retransmis **en direct et en replay**.



L'Assemblée Générale



L'Assemblée Générale est un moment privilégié de rencontre et de dialogue entre le Groupe, ses dirigeants et les actionnaires !

Elle fait l'objet d'un événement particulier permettant de :

- 🔊 S'informer des résultats et des objectifs du Groupe
- 🔊 Participer aux prises de décision en se prononçant sur les résolutions proposées au vote

Dialogue avec les actionnaires



Réunions régulières en physique et en digital avec nos actionnaires en France et en Belgique

Soutien à l'éducation financière



Partenariats avec les acteurs de la place en faveur de la pédagogie financière (Place des Investisseurs, VFB, NextWise, Finfluence...)

Informations financières



Informations régulières sur nos résultats financiers

Newsletter ENGIE FLash



Newsletter envoyée à nos actionnaires sur l'actualité et la stratégie du Groupe 3 fois par an

Votre Service Relations Actionnaires

Le Club



ENGIE propose d'adhérer à son Club des actionnaires à partir de 1 seule action détenue pour profiter d'un programme d'activités exclusives et variées

Comité Consultatif des Actionnaires



Composé de 10 membres issus de France et Belgique, il constitue un véritable relais entre ENGIE et les actionnaires individuels. Rejoignez le CCA en cliquant [ici](#)

Vous êtes 575 000 actionnaires !

L'actionnariat individuel représente 8,5 % du capital d'ENGIE.

En y ajoutant la part détenue par les salariés, ce sont 12 % du capital qui appartiennent aux particuliers, un gage de stabilité et d'ancrage dans la société civile.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez-nous :

@ relation@actionnaires.engie.com

club@actionnaires.engie.com

☎ 0 800 30 00 30 (France)

0 800 25 125 (Belgique)

Appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 9h à 18h





Nous contacter

Mail : relation@actionnaires.engie.com

Site : <https://www.engie.com/espace-finance>